



SCIENCE ET INGÉNIERIE

921 ch College Hill, Fredericton, (N.-B.), Canada E3B 6Z9
150 rue Lutz, Moncton, (N.-B.), Canada E1C 5E9



Mesurer la présence de radon

Le radon est un gaz incolore, inodore et radioactif qui se trouve à l'état naturel dans l'environnement. Il provient de la dégradation naturelle de l'uranium contenu dans les sols et les roches, et peut être présent dans tous les types de bâtiments, qu'il s'agisse de demeures, de lieux de travail ou d'écoles. Le radon peut s'infiltrer dans les trous, les fissures et les drains qui se trouvent dans les murs de fondation et peut s'accumuler et devenir très nocif.

Lignes directrices

Les lignes directrices actuelles au Canada, établies en juin 2007, proposent une limite acceptable d'exposition au radon de 200 Bq/m³, soit une diminution de la limite précédente, qui était de 800 Bq/m³. Santé Canada recommande que des mesures correctives soient prises lorsque la concentration moyenne annuelle de radon dépasse les 200 Bq/m³ dans un bâtiment. La concentration de radon peut varier grandement d'une demeure à une autre, et le seul moyen de savoir s'il y a du radon chez vous est de le mesurer.

Service de détection du radon

Si vous êtes un professionnel de la détection de radon, un spécialiste des mesures correctives ou un propriétaire de maison ou encore si vous vous inquiétez simplement de la présence de radon, les spécialistes de la qualité de l'air du RPC peuvent vous aider.

Nos spécialistes offrent des services de détection et d'analyse pour les logements, les immeubles commerciaux et les bâtiments publics. Afin de déterminer si un bâtiment a une concentration élevée de radon, Santé Canada recommande une période de mesure d'au moins trois mois. On peut aussi mesurer sur une période courte, soit de deux à sept jours.

Le RPC dispose d'un laboratoire interne pour analyser tous les tests de radon effectués, ce qui réduit le temps de traitement des tests, vous donne un accès immédiat aux renseignements détaillés les concernant et vous assure que vos tests sont traités, à toutes les étapes du processus, par des analystes hautement qualifiés du RPC.

Personnes ressources :

Pour de plus amples renseignements concernant la détection du radon ou pour parler à l'un de nos spécialistes de la qualité de l'air, appelez notre service de la qualité de l'air au 506.460.5659.

Darren Tarr
Superviseur, Hygiène industrielle
Services de la qualité de l'air
Tel: 506.460.5656
Fax: 506.452.1395
darren.tarr@rpc.ca

Karla McLellan
Technicienne, Hygiène industrielle
Services de la qualité de l'air
Tel: 506.452.1219
Fax: 506.452.1395
karla.mclellan@rpc.ca

Le système de gestion de la qualité du RPC est certifié ISO 9001:2015.

